



LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE MARITIME ET TRANSPORTS



DOSSIER DE PARTENARIAT

2019 *11^{ème} édition*

Mardi 14 mai et Mercredi 15 mai

Maison de la Chimie - Grand Amphithéâtre Lavoisier
28 bis rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Avec le soutien du Comité d'Organisation

Allianz 



Organisé par le



SOMMAIRE

Présentation de l'Événement	3
Programme prévisionnel	4
Les lieux du Rendez-Vous	5
Le Partenariat	6
Nos Formules de Partenariats	7
Bulletin de réservation	8
Condition générales de Partenariat	9 - 10
Contact	11

AGENDA

Mardi 14 mai 2019

.....

- 08H00 - 09H00 Enregistrement / Café d'accueil
- 09H00 - 10H30 Plénière
- 10H30 - 11H15 NETWORKING - PAUSE Café/Thé
- 11H15 - 12H30 Plénière
- 12H30 - 14H30 DÉJEUNER (Salle 8)
- 14H30 - 16H30 Plénière
- 16H30 - 17H00 NETWORKING - PAUSE Café/Thé
- 17H00 - 17H30 Remise du prix de l'Étudiant & Clôture par une Personnalité
- 20H00 - 23H30 Cocktail dînatoire au Cercle de l'Union Interalliée
33 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Mercredi 15 mai 2019

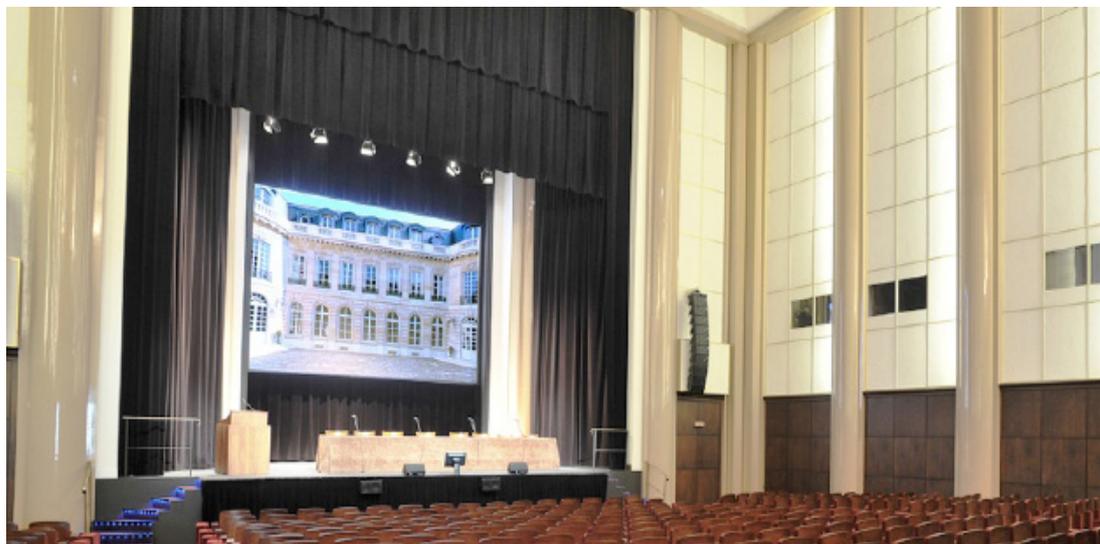
.....

- 09H00 - 09H15 Accueil des congressistes
- 09H15 - 10H00 Plénière
- 10H00 - 11H00 Les rencontres de la CSCA-UCAMAT (Café/Thé)
- 11H00 - 12H30 Plénière
- 12H30 - 13H15 Clôture par une Personnalité

LES LIEUX DU RENDEZ-VOUS

Le Centre de Congrès de la Maison de la Chimie

28 bis rue Saint Dominique 75007 Paris



Grand Amphithéâtre LAVOISIER



www.maisondelachimie.com

.....

Le Cercle de l'Union Interalliée



33 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

LE PARTENARIAT

Pourquoi vous associer à ce Rendez-Vous?

- 1.** Associer votre image à un Rendez-Vous international reconnu et incontournable pour le Marché
- 2.** Se positionner comme le partenaire qui accompagne les Spécialistes du Marché dans leurs initiatives
- 3.** Obtenir une visibilité corporate avant, pendant et après le congrès auprès d'une population ciblée
- 4.** Nouer des relations commerciales dans un environnement convivial propice à l'échange et à la réflexion

2018

+ 27 intervenants

+ 9 heures de discussions

+ 8 partenaires

Vous pouvez retrouver, en vidéos (gratuites et téléchargeables), les interventions de l'édition 2018, sur notre chaîne YouTube : [Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports](#). Elles offrent un contenu varié, grâce à la diversité des sujets mais aussi grâce à la qualité des orateurs, spécialisés dans leur domaine.

N°	Nos formules de Partenariats	Prix HT
01	Espace d'Exposition - pour 2 partenaires uniquement Pivot central en terme de visibilité pour votre Société Personnalisation du mobilier à l'effigie de votre Société (mise à disposition d'une table - largeur 1.80m - et de 3 chaises) et de la signalétique (banner 0.80m et 1.80m) comportant le logo de votre société et les informations que vous souhaitez mentionner. Logo à transmettre avant le vendredi 29 mars 2019.	2600€
02	Le kakemono du Rendez-Vous Présence de votre logo sur ce support qui offre une bonne visibilité pour votre société grâce à son format Roll up (0.80m x 2m) Logo à transmettre avant le vendredi 29 mars 2019.	1600€
03	Présence de votre logo sur le programme diffusé sur les 2 écrans, dans le Hall d'entrée de la Maison de la Chimie, durant toute la manifestation.	800€
04	Distribution d'un objet publicitaire de votre société par les hôtes, dans le hall d'entrée / Espace d'exposition. Fabrication par vos soins. Les conditions de livraison à la Maison de la Chimie vous seront adressées en temps voulu par le CESAM.	2200€
05	Gordon porte-badge en satin (avec mousqueton) personnalisé avec le nom et le logo de votre société (pour 650 exemplaires) Fabrication par nos soins. Informations à transmettre avant le vendredi 29 mars 2019. RESERVÉ - par un partenaire exclusif	4500€
06	Votre logo sur une bannière de table pour le déjeuner à la Maison de la Chimie, le mardi 14 mai 2019 Logo sur fond blanc sur les deux faces du drapeau Fabrication par nos soins. Informations à transmettre avant le vendredi 29 mars 2019. RESERVÉ - par deux partenaires	1500€ l'unité
07	Votre logo sur une bannière de table sur les buffets du cocktail dînatoire au Cercle de l'Union Interalliée, le Mardi 14 mai 2019 Logo sur fond blanc sur les deux faces du drapeau. 1 place restante (1 partenaire a déjà réservé) Fabrication par nos soins. Informations à transmettre avant le vendredi 29 mars 2019.	2000€ l'unité
08	Votre logo sur les visuels du Prix étudiant #LERDV2019 mis en ligne sur nos réseaux sociaux (site du CESAM, Twitter, LinkedIn). Vous devenez sponsor de ce trophée remis chaque année depuis 2015.	1200€

Dernière mise à jour le 8 mars 2019

Nous comptons sur vous pour nous envoyer des fichiers en haute définition (EPS/PNG)
afin de faciliter le travail de l'imprimeur.

BULLETIN DE RÉSERVATION

La réservation de formule(s) de partenariat est conditionnée **uniquement par la réception de ce bulletin de réservation et accompagné de l'acompte de 50% du montant total TTC.**

Le CESAM devra avoir reçu la somme totale au plus tard le VENDREDI 29 MARS 2019.

Les chèques de règlement devront être libellés au nom du : CESAM.

(Informations pour la facture)

Entreprise :

Adresse complète de l'Entreprise :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Ma société souhaite devenir partenaire du Rendez-Vous de l'Assurance Transports®, je note ci-dessous les numéros qui nous intéressent (page 7) :

.....

Je coche et déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de partenariat du dossier du Rendez-Vous de l'Assurance Transports® (page 9 et 10)

TOTAL € HT	
TVA 20% *	
TOTAL € TTC	
Acompte de 50%	
SOLDE À RÉGLER AVANT LE 29/03/2019	

Fait à
Le
Signature avec cachet de la société
Suivi de la mention «Lu et approuvé»

* Les Compagnies Membres du CESAM sont exonérées de TVA

Conditions Générales de Partenariat

Procédures de réservation

La demande de partenariat doit être faite en complétant le bulletin de réservation, page 8. Celui-ci doit être obligatoirement accompagné d'un acompte de 50% du montant total TTC. Seules les demandes de réservations accompagnées de cet acompte seront enregistrées. À réception du paiement de l'acompte, le CESAM vous confirmera le partenariat.

Attribution des stands

Les espaces d'exposition seront attribués par ordre d'arrivée des réservations et en fonction des emplacements disponibles à la date de réception.

Règlement : Conditions d'admission et de participation

Art.1 : Les sociétés désireuses d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement intérieur et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Elles acceptent toutes les nouvelles dispositions imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que le CESAM se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Art.2 : Les demandes de réservation, signées par l'exposant ne seront valables que si elles sont formulées sur le bulletin de réservation et sont accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé à 50% du montant TTC de la réservation. Le CESAM devra avoir reçu la somme totale au plus tard le VENDREDI 29 MARS 2019. Si la somme due à cette date n'a pas été restituée au CESAM, il se réserve le droit d'annuler la demande de partenariat et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées.

Art.3 : Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation du Rendez-Vous qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus le CESAM n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas le postulant ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le CESAM.

Art.4 : Il est formellement interdit pour les exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte de la Maison de la Chimie une surface autre que celle proposée par le CESAM.

Art.5 : Aucune distribution de publicité ou de tract ne pourra être effectuée en dehors du stand du partenaire.

Art.6 : Dans le cas où le partenariat ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture du Rendez-vous de l'Assurance Transports®, mardi 14 mai 2019, le CESAM se réserve le droit de disposer de l'emplacement de l'espace d'exposition et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un partenaire plus d'un mois avant le début du Rendez-vous de l'Assurance Transports®, le CESAM conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50% reçu. Si l'annulation intervient après cette période, la totalité des sommes due reste exigible et sera conservée par le CESAM à titre d'indemnité de rupture.

Suite Conditions Générales de Partenariat

Art.7 : L'emplacement sera laissé dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Toute détérioration causée sera à la charge du partenaire. Le CESAM ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Art.8 : Le plan des espaces est établi par le CESAM qui répartit les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants.

Art.9 : Si le CESAM se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation n'est recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Règlement : Sécurité

Art.10 : De façon générale, les partenaires sont tenus de respecter le règlement s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture. À titre particulier, ils doivent se référer aux consignes de sécurité de la Maison de la Chimie.

Art.11 : Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi qu'au propriétaire des locaux.

Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents au Rendez-vous de l'Assurance Transports®.

Règlement : Dispositions diverses

Art.12 : Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le congrès ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

Art.13 : Le CESAM ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de participants inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Art.14 : En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

Règlement : Abandon du droit à l'image

En signant ce dossier de partenariat, je déclare par la présente, renoncer à nos droits à l'image. J'accorde au CESAM et ses représentants la fixation de notre image sur tous les supports existants à ce jour et à venir (papier et internet), photographies et vidéos réalisées, à l'occasion de cette manifestation Le Rendez-Vous de l'Assurance Transports®.

La présente autorisation d'exploitation de notre droit à l'image est consentie à titre gratuit et je ne pourrai pas demander de rémunération a posteriori pour l'utilisation de mon image.

CONTACT

Vous souhaitez nous contacter
pour définir les contours d'un ou plusieurs
partenariat(s) avec
Le Rendez-vous ParisMAT®?



CESAM

SERVICE COMMUNICATION DU CESAM

Prisca CLARAC
pclarac@cesam.org
Tél. : 01 58 56 96 10

Comité d'Études et de Services des
Assureurs Maritimes et Transports (CESAM)
8 rue d'Artois 75008 Paris
Site web : www.cesam.org
Twitter : @LERDVPARISMAT

Nous sommes à votre écoute pour donner vie à ce futur partenariat !